

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : Pascal COULLOUX, David GREGIS, Jean THOMASSIN, Samuel BOCHAREL, Jules BORTOLUZZI, Martine MERMIN, Alexis MARET, Etienne SAVOIE, Mathis COULLOUX

Monsieur Etienne SAVOIE a été élu secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation des comptes rendus de conseil municipal du 26 mai et du 16 juin 2020 : Aucune remarque n'est formulée.

Délibération n° 2020 06 06 : compte de gestion

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2020 06 07 :

Monsieur Jean THOMASSIN, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif 2019 de la Commune et du budget de l'eau, Monsieur Pascal COULLOUX, Maire, s'étant retiré de la séance ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité arrête les résultats définitifs du Compte Administratif 2019, tels que résumés ci-dessous :

	RESULTAT CLÔTURE N-1	PART AFFECTEE EN INVST. EN 2019	RESULTAT 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE	RESULTATS DE CLÔTURE EXERCICE 2019
BUDGET PRINCIPAL					
INVESTISSEMENT	-166 293.85 €		245 109.85 €	-30 109.85 €	48 266.23 €
FONCTIONNEMENT	553 805.53 €	366 293.85 €	308 321.63 €	308 321.63 €	510 275.04 €
TOTAL	387 511.68 €	366 293.85 €	553 431.48 €	-16 108.04 €	558 541.27 €
BUDGET ANNEXE EAU					
INVESTISSEMENT	-7 025.33 €		-7 952.66 €		-14 977.99 €
EXPLOITATION	28 270.80 €	7 025.33 €	14 215.53 €		35 461.00 €
TOTAL	21 245.47 €	7 025.33 €	6 262.87 €		20 483.01 €
RESULTATS CONSOLIDES	408 757.15 €	373 319.18 €	559 694.35 €	-16 108.04 €	579.024.28

Délibération n° 2020 06 08 : Affectation des résultats 2019 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de reporter l'excédent de fonctionnement 2019, soit 510 275.04 Euros, au budget primitif 2020 :

- En recette d'investissement, au compte 1068 : 400 000.00 €
- En report de fonctionnement au compte 002 : 110 275.04 €

Décide de reporter l'excédent d'investissement 2019, soit 48 266.23 euros au budget primitif 2019, en recette d'investissement, au compte 001.

Délibération n°2020/06/09 : Affectation des résultats 2019 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de reporter l'excédent d'exploitation 2019, soit 35 461.00 euros, au budget primitif 2019

- 14 977.99 € en recette d'Investissement, au compte 1068.
- 20 483.01 € en report d'exploitation au 002

Décide de reporter le déficit d'investissement 2019, soit 14 977.99 euros au budget primitif 2019, en dépense d'investissement, au compte 001.

Délibération n°2020/06/10 : Vote du budget primitif 2020 Budget Principal et Budget eau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Adopte le budget primitif 2020 du budget général (M14) qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- **Section de fonctionnement** 858 875.60 euros
- **Section d'investissement** 683 190.23 euros

Adopte le budget primitif 2019 du budget eau (M49) qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- **Section de fonctionnement** 61 447.01 euros
- **Section d'investissement** 552 420.99 euros

Délibération n°2020/06/11 : Vote taxes directes locales

- Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2020
- Vu le besoin de financement pour l'équilibre du budget primitif 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de fixer les taxes locales comme suit :

- **Taxe d'habitation**..... **13.70 %** (*pour mémoire**)
- **Foncier bâti**..... **9.45 %**
- **Foncier non bâti**..... **42.19 %**
- **CFE**..... **19.31 %**

**Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019*

Délibération n°2020/06/12 : Désignation d'un conseiller communautaire suppléant à la **Communauté de Communes Usse et Rhône**

Le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de désigner un conseiller communautaire suppléant en cas d'absence du titulaire aux conseils communautaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'exposé du Maire entendu et après avoir procédé au vote,

ELIT, à l'unanimité : M. Jean THOMASSIN en qualité de conseiller communautaire suppléant.

Délibération n°2020/06/13 : Désignation des délégués au **Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel - SIESS**

Le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu d'élire, les délégués de la Commune au SIESS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'exposé du Maire entendu et après avoir procédé au vote,

ELIT, à l'unanimité : M. David GREGIS en qualité de délégué titulaire ; M. Pascal COULLOUX en qualité de délégué suppléant.

Délibération n°2020/06/14 : Contrat de maintenance PREMICE informatique

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une maintenance informatique pour les ordinateurs de la mairie.
Après discussion sur l'opportunité et le coût de la prestation,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de souscrire, pour un an renouvelable par tacite reconduction un contrat de maintenance informatique pour tout le parc informatique de la commune auprès de la société PREMICE 225 route des Prés Rollier ZAE de Bromines 74330 SILLINGY, pour un montant annuel de 804.00 € HT

Délibération n°2020/06/15 : PROPOSITION CCID

L'article 1650 du Code Général des impôts relatif à l'institution dans chaque Commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) présidée par le Maire.

Considérant que dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 24 noms transmise par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

• De soumettre aux services de l'État la liste suivante de personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de MUSIEGES :

1	BIBOLLET	Bernard	13	BARATOUX	Sophie
2	BORTOLUZZI	Alain	14	MERMIN	François
3	DAVID-ROGEAT	Michel	15	FIGUET	Gilles
4	BOURLES	Jean-Yves	16	MUGNIER	Michel
5	MARET	Marcel	17	TARDY	Béatrice
6	MARIGO	Pierre	18	BORTOLUZZI	Pascal
7	BOCHAREL	Samuel	19	MATHEX	Gisèle
8	MARET	Tristan	20	LUCCHESI	Eric
9	RACHEL	Georges	21	BAUDILLON	Stéphane
10	MARET	Jacques	22	GERMAIN	Lionnel
11	MARET	Alexis	23	GERMAIN	Michel
12	MARET	René	24	ORSET	François

DIVERS : /

Affiché le 13/07/2020

Maire,
Pascal COULLOUX

